



C O N V E N T I O N D E P A R T E N A R I A T

Entre,

Lycée Polyvalent KERRAOUL
BP 93
22502 PAIMPOL CEDEX
Tél : 02 96 55 34 30

Représenté par Monsieur DORDOR Régis, Proviseur de l'établissement, et Madame Céline VERGNAULT, Directrice des formations d'une part,

ET

Représenté par....., d'autre part,

S'engagent à établir des liens de partenariats dans les domaines suivants

→ **De la part de la structure :**

- 1-Accueillir des élèves de....., pour effectuer des périodes de stage dans le cadre de leur cursus de formation.
- 2- Favoriser l'intégration des élèves dans la structure pendant les périodes de stage, en respectant le cahier des charges de formation issu du référentiel de la formation
- 3- Accueillir dans la structure des formateurs des domaines professionnels pour effectuer des périodes d'approfondissement professionnel.
- 4- Permettre la visite des différentes structures et rencontres de professionnels
- 5- Permettre la mise en place de TP déplacés dans le cadre de la formation du
- 6- Permettre la participation de professionnels afin qu'ils interviennent auprès des élèves dans le cadre de leur champ professionnel.
- 7- Permettre aux professionnels de participer (sur leur temps de travail) aux différents jurys de la formation

→ **De la part du Lycée**

- 1- Assurer le suivi du stagiaire et être à disposition des tuteurs si nécessaire : mails, rencontres et évaluation des stagiaires en présence des formateurs.
- 2- Mettre à disposition, salles de conférences, pour l'accueil de forums professionnels, réunions...
- 3- Répondre à des besoins, des commandes institutionnelles en lien avec les compétences de la formation
- 4- Accueillir les représentants des structures dans le cadre de réunions d'informations préalables aux stages.
- 5- Organiser et favoriser sur le site, le rapprochement « entreprises – élèves » par le biais de forums de métiers et aux portes-ouvertes.
- 6- Indemniser les frais de déplacement et de repas des professionnels lors des jurys sur le centre de formation.
- 7- Intégrer les résidents et activités dans des projets en lien avec les formations du Centre de formation.
- 8- Être un relais sur les besoins en remplacement de la structure auprès des élèves.

Pour chacune de ces actions, une analyse des besoins et de faisabilité devra être réalisée conjointement entre les deux parties.

La présente convention est signée pour une durée d'un an à compter de la date de signature et est renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Paimpol,

Le

Le Proviseur du lycée,
Monsieur Régis DORDOR

Fait à Paimpol,

Le